

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

À la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M. Robert Bureau	M ^{me} Anabelle Landry-Genesse
M. Marco Clément	M ^{me} Nicole Lavoie
M ^{me} Andréane Gauthier	M ^{me} Marie-Claude Lozier
M ^{me} Marie-Michèle Héroux	M ^{me} Caroline Thérien
M ^{me} Monia Jacques	M ^{me} Joëlle Thiboutot

Tous membres du conseil d'administration formant quorum sous la présidence de M^{me} Marie-Claude Lozier.

Le siège numéro 6 (membre représentant le personnel de soutien) est à combler.

M^{mes} Marie-Joe Morin, Nathalie Simard, Célia Vincent-Cadieux et M. Michel Trahan sont absents.

Assistent également à cette séance :

M. Éric Larivière, directeur général
M^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale et responsable du traitement des plaintes
M^{me} Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines
M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
M^{me} Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs et complémentaires
M^{me} Mélanie Perron, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
M. Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Claude Lemens, directeur du Service des ressources informationnelles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Quorum

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Joëlle Thiboutot, appuyée par M^{me} Andréane Gauthier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux membres en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par M^{me} Caroline Thérien, appuyée par M^{me} Monia Jacques et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

CA-2023-0176

CA-2023-0177

4. RÉSOLUTIONS

CA-2023-0178

4.1. Règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire

CONFORMÉMENT aux articles 4, 239 et 240, le conseil d'administration doit adopter annuellement les règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire;

Il est alors proposé par M^{me} Marie-Michèle Héroux appuyée par M^{me} Joëlle Thiboutot d'adopter les règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire telles que déposées au document **DSE-2324-03**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.2. Contrat de construction pour le nouvel ascenseur à l'école Marie-Assomption de Guigues

Aucune offre n'a été déposée. Un 2^e affichage sera effectué.

CA-2023-0179

4.3. Contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Saint-Gabriel de Ville-Marie

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28;

Considérant l'ouverture des soumissions prévue le 20 décembre 2023;

Considérant que la prochaine rencontre du conseil d'administration sera le 12 février 2024;

Il est alors proposé par M. Marco Clément appuyé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse d'octroyer le contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Saint-Gabriel de Ville-Marie au soumissionnaire qui aura proposé le prix le plus bas et ayant respecté les conditions d'admissibilités et de conformités prévues à l'appel d'offres suite à l'analyse des soumissions et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2023-0180

4.4. Contrat pour la conversion du système de chauffage et pour le remplacement du système de détection d'incendie à l'école De L'Assomption de Fabre (Mesure 50622 résorption du déficit de maintien)

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28;

Il est alors proposé par M. Marco Clément appuyée par M. Robert Bureau d'octroyer le contrat pour la conversion du système de chauffage et pour le remplacement du système de détection d'incendie à l'entreprise Champoux électrique inc. pour un montant total de 397 500,00 \$ plus taxes et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet incluant les modifications au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du prix initial.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2023-0181

4.5. Abrogation de la politique RH-09 Programme d'aide et de mieux-être

Il est proposé par M^{me} Joëlle Thiboutot, appuyée par M^{me} Monia Jacques d'abroger la politique RH-09 Programme d'aide et de mieux être. (Document RH-2324-04).

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. INFORMATION**5.1. Reconnaissance de projets au préscolaire-primaire, secondaire et adultes-FP**

Le directeur général mentionne l'importance de reconnaître les projets réalisés dans les écoles. Chaque année, il y a des projets reconnus au secteur des jeunes et au secteur des adultes et de la formation professionnelle. Les capsules vidéo sont présentées.

5.2. Présentation du rapport annuel

Le directeur général et les directions de service présentent les faits saillants du rapport annuel. (Document **DG-2324-03**)

5.3. Règlement - 30 Procédure examen et traitement plaintes formulées par les élèves ou leurs parents

La secrétaire générale présente le règlement numéro 30 concernant la procédure d'examen et traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents qui sera adopté au conseil de février.

5.4. Échéancier d'organisation scolaire 2023-2024

La directrice des Services éducatifs présente l'échéancier scolaire 2024-2025 documenté dans le tableau **DSE-2324-02**.

5.5. Circulaire SG-04 « Les modalités d'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels en milieu scolaire »

La secrétaire générale informe les membres concernant la directive du ministre de l'Éducation sur les modalités d'utilisation du cellulaire, des écouteurs et autres appareils mobiles personnels en milieu scolaire et du suivi à faire par les écoles. (Document **SG-2324-08**)

5.6. Suivi des revenus de la formation à distance en formation générale des adultes

La directrice des Services financiers présente et donne des explications au sujet des revenus de la formation à distance en formation générale des adultes.

5.7. Engagement de personnel

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines (document **DSRH-2324-03**).

5.8. COMITÉ DE PARENTS

Le directeur général présente les nouveaux membres du comité de parents document **DG-2324-02** et fait un résumé de la rencontre du 30 octobre dernier.

6. HUIS CLOS STATUTAIRE

CA-2023-0182

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Joëlle Thiboutot, appuyée par M^{me} Caroline Thérien et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisé à 8 h 2 lorsque les délibérations prennent fin.


Marie Claude Lozier, présidente


Myriam Ramos, secrétaire générale